



Dans ce numéro :

Le Traité de Lisbonne	2
Contador, la suite de la saga	2
Munich a confiance	2
CIO	2
Valorisation des contributions volontaires	3
Etat sanitaire du peloton	3
De l'étymologie à l'hyperbarie	4
L'Agenda 21 sur son 31	4
Concilier croissance et trésorerie	5
Les aides à l'emploi associatif en région	5
La retraite des sportifs de haut niveau	6
Championnat d'Europe d'Athlétisme en salle	6
Stéphane Diagana	6
Foot : Equipe nationale, le retour sous condition	6
La représentation des associations dans le dialogue civil	7
Le musée du Sport	7
Arbitres : Carton rouge	7
Barèmes des frais kilométriques	7
Echos 94	8

Regard sur la professionnalisation

La professionnalisation du sport est un sujet qui revient de plus en plus régulièrement, et qui justifie que l'on puisse y porter un regard particulier sans être, à priori, pour ou contre.

La professionnalisation d'une association doit avoir pour but de parvenir à mener à bien les projets. Elle peut s'appuyer sur des salariés, même si on sait que 85 % des associations n'en ont pas. On peut comprendre alors que les associations aient d'autant plus besoin de se professionnaliser, notion qui n'est pas incompatible avec celle du bénévolat.

Si on part du postulat de 100 % bénévoles, il n'en est pas moins souhaitable de s'intéresser à trois points nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association :

- Identification des compétences des membres,
- Distinction des compétences,
- Renforcement des compétences.

Un quatrième point est nécessaire, c'est l'évaluation des compétences. Lorsqu'on a des salariés, ceci se fait naturellement d'une manière périodique, au moins une fois par an. On est conduit à examiner les résultats et les performances des collaborateurs, tout en s'assurant qu'ils disposent bien des moyens pour accomplir les missions dont ils ont la charge. On fait le bilan et on fixe les prochains objectifs. Cette démarche auprès des bénévoles en charge de dossiers n'est pas incompatible avec la notion de bénévolat, elle ne peut qu'être bénéfique et renforcer la détermination des responsables. On se doute bien que l'ambiance sera amicale, comme il se doit, et donnera lieu à des échanges constructifs. Du reste même avec les salariés, le bilan et les perspectives doivent engendrer un climat de confiance réciproque.

Qu'on le veuille ou pas, la société est devenue plus complexe, on dispose de nouvelles techniques, les ressources sont devenues plus rares ce qui engendre une compétition plus vive. On peut déplorer cette nouvelle situation, tout comme on peut s'agacer des exigences croissantes des administrations qui sont imposées aux responsables associatifs. Elles ne sont pas de notre fait, et on peut toujours se dire qu'une association n'a pas l'obligation de demander des subventions, elle peut très bien vivre en autarcie, elles sont rares à le faire mais il en existe. La diminution des dossiers CNDS tend à le démontrer c'est regrettable, et le CDOS n'a pas manqué de dénoncer les inégalités de traitement entre les associations.

L'avantage de l'association par rapport à l'entreprise, c'est qu'elle a le choix de ne pas s'imposer une culture du résultat, et qu'elle peut très bien ne pas souhaiter un développement qui lui apporte des contraintes, et qui n'aurait pas l'agrément de ses membres.

Le Traité de Lisbonne : développer la dimension Européenne du sport

« clarifier la façon dont la Commission Européenne a l'intention de traiter les questions en lien avec le sport »

La Communication du Sport de la Commission européenne, après plusieurs reports, a publié une note le 18 Janvier sur la dimension européenne du sport. Il s'agit de clarifier la façon dont la Commission Européenne a l'intention de traiter les questions en lien avec le sport dans les années à venir, et ceci dans le cadre défini en 2007, intitulé le Livre Blanc sur le Sport.

On peut retenir trois idées directives :

- Le rôle sociétal du sport dont le point fort porte sur la lutte contre le dopage, avec pour corollaire la préservation des jeunes athlètes de haut niveau, en leur permettant de concilier sport et intérêts professionnels.

- La dimension économique du sport. Cette partie est axée sur la dimension du financement durable en application au sport de la réglementation de l'Union Européenne en matière d'aides de l'Etat. Point que nous avons évoqué dans notre dernier numéro, à propos de la circulaire Fillon du 18 Janvier 2010. La réflexion préconise un équilibre qui prenne en compte les financements du sport par des sources publiques et privées (les retombées des jeux d'argent). Chaque pays de l'Union n'ayant pas les mêmes approches, une étude Européenne a été lancée sur le financement du sport de masse qui doit mesurer l'importance de toutes les ressources, y compris les contributions humaines. Par contre on ne trouve

aucune référence à un programme de financement Européen, annoncé en 2010, même s'il est fait mention de « *tirer pleinement parti des possibilités offertes par les Fonds Structuraux pour des aspects relatifs au sport* ». On sait déjà, que par nature, ces fonds concernent des projets d'envergure présentant d'abord un caractère social ou culturel.

- L'organisation du sport. Ce chapitre inclut la promotion de la bonne gouvernance du sport et sa spécificité, ainsi que le dialogue social dans le sport.

On ne peut donc que regretter que le sport ne soit pas une compétence européenne à part entière.

Contador, la suite de la saga



Alberto Contador

« On m'a fait du mal ! ». Ainsi s'exprime le champion ibérique soutenu par ses compatriotes et par son premier ministre qui échappe à une suspension à la suite de 4 contrôles positifs lors du dernier Tour de France.

Si le produit incriminé, le clenbutérol, a été détecté à faible dose, les contrôles auraient

mis en évidence des résidus microscopiques de plastique, probabilité d'une manipulation sanguine.

Les autres coureurs apprécieront et la gronde s'intensifie. Notons également que la suspension (on ne parlait que d'un an alors que le règlement précise 2...) s'accompagnait de la perte de la victoire dans le

Tour et d'une amende équivalente à un fort pourcentage du salaire annuel.

Le 24 Mars, l'UCI a saisi le Tribunal Arbitral du Sport, suivi par l'AMA qui ne compte pas laisser Alberto Contador s'en sortir comme ça. L'instance suprême devra se décider dans les prochaines semaines... suite et fin prochainement!

Munich a confiance



Après avoir visité Anney et Pyeongchang, la commission d'évaluation du CIO s'est rendue à Munich où elle a reçu un

accueil chaleureux. Munich rêve d'être la première ville à accueillir les jeux d'été et les jeux d'hiver et on affiche un

optimisme débordant. Seront-ils convaincants?

CIO



Tony Estanguet

Tony ESTANGUET serait candidat à la commission des athlètes du CIO dont l'élection aura lieu pendant les prochains Jeux Olympiques. La tâche

sera ardue, les précédentes tentatives françaises s'étant soldées par des échecs, malgré le prestige des candidats : David DOUILLET (2004), Amélie

MAURESMO (2008) et Antoine DENERIAZ (2010). Bonne chance Tony !

Valorisation des contributions volontaires

Le monde associatif hésite souvent à valoriser le travail des bénévoles ainsi que les aides diverses et variées (prêt de salles, de matériel, de véhicules, etc...). Pourquoi évaluer tout ce qui ne transite pas par une écriture comptable ? Comment attribuer une valeur monétaire et une valorisation comptable ? Existe-t-il une obligation, une législation, des références ? Est-ce réellement nécessaire ? Ne serait-ce pas source de complexité ? L'objet de ce dossier est de vous aider à y voir plus clair, à prendre une décision, nullement à vous recommander une démarche.

Les associations ont eu très longtemps une grande liberté pour « tenir leur comptabilité ». Ce n'est que dans la loi du 1^{er} mars 1984 qu'apparaît la notion selon laquelle les « personnes morales de droit privé non commerçantes, ayant une activité, doivent établir chaque année un bilan et un compte de résultat ». Ce n'est qu'en 1999, qu'est mentionnée l'obligation de respecter le plan comptable général avec ses adaptations. « *Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat. Lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle mentionnée au pré-*

sent article, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe. Si, dans un cas exceptionnel, l'application se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de l'influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat ».

Bien évidemment, cela a été complété par des directives européennes. Par exemple, si une association dispose de locaux, il est nécessaire de le mentionner si l'activité risque d'être stoppée dans le cas où les locaux seraient repris par le propriétaire. Il en va de même pour une permanence tenue par un bénévole qui, si elle s'arrêta, mettrait en cause la poursuite de l'activité.

Valoriser le travail des bénévoles pose un problème fondamental auquel l'association doit apporter une réponse collective après un débat démocratique, et fixer les limites. Si valoriser, c'est mettre en valeur la contribution d'un bénévole qui est un don par nature et ne se mesure pas, c'est aussi créer les conditions d'embauche d'un salarié. Il ne s'agit là, ni des fonctions nécessaires à la vie de l'association, ni d'évaluer l'apport des membres du comité directeur (bien que cer-

tains considèrent le travail d'un administrateur comme répondant aux critères), mais bien de transformer en « équivalent financier » la prestation de bénévoles qui œuvrent à la réussite du tournoi annuel ou de toute autre organisation ponctuelle. Si cela permet de mettre en valeur le travail effectué, de mettre en évidence que, sans bénévole, cela n'aurait pas été possible, cela permet une meilleure gestion de l'événement. C'est aussi une porte ouverte sur une concurrence avec des salariés, réels ou potentiels, sur une dépendance hiérarchique qui n'existe pas nécessairement, voire sur un risque de donner tous les ingrédients à une... imposition. Cela ne s'associe pas au contrôle des compétences (permis de conduire, brevet de secourisme, formation technique dans la discipline, etc...), qu'il n'est pas toujours possible d'évaluer. Ceci peut concerner la mise à disposition de ressources (pour aider une collectivité locale, etc...).

Il n'existe pas de méthode. Et si cela encourageait à moins de générosité ? Le bénévolat reste un critère de lien social, c'est un engagement désintéressé qui conduit parfois à accepter des conditions qu'un salarié refuserait (absence de pause ?). C'est aussi une « course à l'armement » qui concourt à la concurrence

entre organisateurs et qui n'est pas constructive.

La mesure du temps reste une méthode classique même si l'unité est la « demie journée ». La valorisation s'effectue de manière plus pragmatique : combien faudrait-il rémunérer un salarié ? Et à quel niveau de salaire ? A défaut et, sans humilier personne, le SMIC est une référence. Pour ce qui concerne les biens, la valorisation est plus simple si l'on se réfère au prix du marché : par exemple, un ordinateur, un photocopieur, un fax, de la boisson ou encore de la nourriture. Pour les services, les choses sont beaucoup plus complexes parce que les prestations offertes sont parfois largement supérieures au besoin : salle de 200 places parce que vous êtes 100 et que la petite salle est trop petite. La transposition comptable de tout ceci peut être une information en annexe qui préciserait les aspects qualitatifs et quantitatifs ainsi que le mode de calcul. Cela permet également de relativiser les subventions.

Il ne faut pas se laisser aller à des supputations excessives car en toutes choses, il faut raison garder. Enfin, on retiendra aussi comme critère l'information que l'on doit à ses adhérents. Et, que deviendrait le mouvement associatif sans le bénévolat ?

Etat sanitaire du peloton

Armand Mégret, médecin fédéral de la FFC, a présenté le bilan « sanitaire » du peloton français en 2010.

S'il trouve le bilan satisfaisant chez les pros, il qualifie la situation de préoccupante chez les amateurs et chez les

jeunes, comme le confirme la récente mise en garde à vue d'un père et de deux de ses fils dont un est (était ?) un grand espoir du cyclisme français.

En 2010, 160 mises en garde ont été adressées à la suite de

paramètres jugés anormaux.

Armand Mégret regrette le comportement de médecins trop laxistes, et de jeunes (très jeunes) qui cherchent la « recette miracle ».



De l'étymologie à l'hyperbarie



Jean Louis Blanchard

Jean Louis Blanchard, président de la FFESSM a poussé « un coup de gueule » sur un sujet de réglementation qui concerne la plongée sous marine, d'où ce titre, mais il commence son édito en déclarant : « *Il y a des jours où le bénévole prend des airs de sacerdoce ! Pris au pied de la lettre, qu'est ce qu'un bénévole, sinon celui qui manifeste la benevolus, la bonne volonté, ou dans un sens encore plus emblématique, celui qui veut le bien ? Se sentir utile et faire quelque chose dans le cadre de nos activités fédérales, voilà le moteur de nos bénévoles, lesquels s'impliquent dans le sport, la culture ou les loisirs, la santé ou l'action sociale, la*

défense de l'environnement et de la biodiversité en pleine synergie avec notre politique de développement durable, ou bien encore l'éducation. Il s'agit là du tableau idéal de la majorité de nos licenciés. »

« le bénévole prend des airs de sacerdoce ! »

Il dit aussi un peu plus tard : « *Or les bénévoles sont sans cesse sur la sellette. Je passe sur les sempiternelles tracasseries administratives que nous rencontrons jour après*

jour ; je tais les impolitesses pour ne pas dire agressions dont font preuve certains citoyens qui considèrent les bénévoles comme leur personnel exclusif, sans seulement penser que nos présidents et autres élus ou encadrants en tout genre ont une vie privée... et le droit de ne pas être corvéables à merci ; je rappelle à l'envi qu'être bénévole n'exempte pas de responsabilités y compris devant la justice. »

Il nous semble assez juste d'indiquer que les sentiments exprimés par ce président de fédération sont largement partagés par le mouvement sportif, même si ce n'est pas toujours dit avec la même vigueur.

L'agenda 21 sur son 31

« on regrette l'absence d'apport financier et cela nuit au mouvement sportif »

« Il n'y a pas de sport de haut niveau sans plaisir et c'est ce que l'on éprouve quand on conduit une BMW. » commentait Denis Masseglia le 16 décembre dernier, en signant avec le constructeur allemand un partenariat qui s'inscrit dans la durée. BMW rejoint donc Adidas, la Française des Jeux, EDF, Orange, la BPCE, AREA, la Cie Nle du Rhône pour soutenir l'équipe de France olympique. Pour le Directeur de BMW France, c'est un privilège d'être associé au mouvement olympique, et cet accord a été précédé par d'autres : JO de Londres, comités américains et chinois, etc... BMW insiste sur des valeurs communes et sur son souci de progrès en matière de développement durable.

Les modalités et le détail de ce partenariat n'ont pas été publiquement dévoilés, si ce n'est son échéance : 2016. Les américains auraient laissé échapper un montant : 24 millions de dollars. Il se dit aussi que

BMW fournirait également des vélos pour les Jeux de 2012.

En réponse à des articles relayés par la presse et commentant la mise à disposition de luxueuses berlines, le Président du CNOSF a fait publier le droit de réponse suivant : « *Un partenariat a effectivement été signé entre BMW et le CNOSF qui prévoit la mise à disposition de véhicules pour les fédérations Olympiques et le CNOSF. Toutefois votre article ne reflète pas la réalité de la situation. Pour information, le CNOSF loue actuellement des véhicules pour ses besoins de déplacements, tant réguliers qu'événementiels, ce partenariat permettra donc d'éviter les dépenses afférentes. La plupart des fédérations font de même et les moins bien pourvues financièrement n'ont aucune perspective de partenariat individuel avec un constructeur automobile. Ce partenariat mutualisé représentera donc aussi pour elles un réel service en même temps qu'une*

économie concrète. »

Toujours d'après la presse, un premier lot d'une trentaine de « X3 », les connaisseurs apprécieront, vient d'être livré et il se dit que les présidents des fédérations de judo et d'athlétisme auraient décliné l'offre... l'un étant déjà équipé par un autre constructeur.

Il est inmanquable que cette « *réalité de la situation* » suscite des commentaires. On connaît les multiples besoins du sport, on sait que des parents « entassent » des enfants dans leurs voitures fatiguées pour les conduites sur les stades, on interprète l'aspect exagérément luxueux accordés à quelques privilégiés, on regrette l'absence d'apport financier et cela nuit au mouvement sportif dans son ensemble car aujourd'hui on attend un tout autre message de notre Comité Olympique. Quant à l'image de BMW, si elle est ternie, ce n'est ni notre préoccupation, ni de notre fait.

Concilier croissance et trésorerie

Pour concilier croissance et trésorerie, il s'agit de trouver le bon équilibre qui résultera d'une bonne gestion, précédée d'une étude précise des besoins financiers. Si la croissance est régulière le risque sera limité en termes de trésorerie. Si celle-ci explose, il conviendra de ne pas s'emballer et de bien appréhender les dangers qui guettent l'association. L'élément le plus important est de bien connaître l'assise financière qui renvoie à sa composition : les cotisations, les dons, les aides issues de partenariats et les subventions. Cette assise se voit à la lecture du bilan, ce sont tout d'abord les fonds propres qui appartiennent durablement à l'association.

Pour être en bonne santé financière, une association doit posséder un fonds de roulement positif et suffisant pour couvrir son besoin en fonds de roulement, au contraire peut-être d'une entreprise qui peut recourir à des découverts bancaires, solution beaucoup plus hasardeuse pour une association.

Le besoin en fonds de roulement traduit les besoins de

financements liés au cycle d'exploitation du club. Il existe un décalage de paiement entre le versement de subventions et le paiement des salaires et les charges afférentes par exemple.

« Pour être en bonne santé financière, une association doit posséder un fonds de roulement positif et suffisant [...] au contraire peut être d'une entreprise qui peut recourir à des découverts bancaires »

L'administration et autres financeurs publics ont des interprétations diverses du montant des réserves. La seule qui est à retenir est celle que donne généralement un commissaire aux comptes, et qui correspond à un montant égal au minimum à une année de fonctionnement. Il ne convient pas d'avoir « un

bas de laine », mais une réserve raisonnable qui puisse couvrir les besoins. Si l'association est en dessous de ce seuil et qu'elle progresse rapidement, elle peut se mettre en danger, surtout si elle procède à des embauches dont la charge n'aura pas été provisionnée. Les déficits d'exploitation vont entamer les fonds propres de l'association, ou ses réserves. S'ils se cumulent d'année en année, il y aura tôt ou tard des difficultés de trésorerie. Si elles sont passagères, on peut recourir à l'emprunt qui sera décidé par le C.A. ou le Comité directeur qui devra bien prévoir le remboursement dans ses bilans prévisionnels.

Un bon gestionnaire doit savoir mesurer tous les risques d'une croissance rapide et non maîtrisée. En ce sens le CDOS du Val de Marne peut par l'intermédiaire de ses services vous apporter les expertises nécessaires. Nous sommes régulièrement consultés et rappelez vous que cela est totalement gratuit.

Contact: CRIB
Romain LEGRAND
01.48.99.78.32



Les aides à l'emploi associatif en région

Elles sont connues sous les noms d'emplois-tremplin, associatifs ou solidaires. Elles existent en France métropolitaine dans 16 régions sur 22. Six n'ont pas adopté ce type de soutien, elles interviennent alors uniquement sur des projets ciblés qui n'obéissent pas à une logique de soutien à l'emploi.

Il est difficile à ce jour de mesurer l'impact réel de ces dispositifs au plan national sur le monde associatif. Seule la région Poitou-Charentes a réalisé

une étude qui permet de constater que sur l'évolution de l'emploi régional associatif, les 813 emplois tremplin soutenus ont contribué au trois quarts de l'augmentation constatée.

Les régions qui revoient leurs dispositifs recherchent de l'efficacité, tout en tenant compte de restrictions budgétaires, ceci conduit à des orientations plus ciblées. On va vers une favorisation de la mutualisation, surtout s'il s'agit d'un projet novateur. Autre tendance, amplifier la pérennisation

des postes déjà créés et ne pas en accepter de nouveaux.

On constate une différence entre l'aide aux associations ou l'aide au public selon les régions. En Ile de France des emplois « insertion », destinés à des demandeurs peu ou pas qualifiés, ont profité du même dispositif que l'emploi-tremplin. Le nombre total de notre région est le plus élevé avec 2.400 contrats signés, suivi par le Centre et le Midi-Pyrénées. avec 2.000 emplois.



« Le coût annuel a été estimé à 4 millions d'euros »

La retraite des sportifs de haut niveau

Il s'agit d'assurer aux sportifs amateurs inscrits sur les listes de haut niveau, une retraite correspondante à la période pendant laquelle ils ont été au service de la France.

Le président Sarkozy s'est engagé à résoudre ce problème tendant à prendre en considération les années consacrées au rayonnement de la France par ces sportifs. Cette promesse a été faite à l'Élysée par le chef de l'Etat devant plusieurs cen-

taines d'athlètes et de dirigeants, réunis pour l'occasion. Le coût annuel a été estimé à 4 millions d'euros, et cela concerne 2500 à 3000 athlètes. La mesure devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Ce serait une juste mesure par rapport à des sportifs professionnels qui sont largement assez payés, et peuvent donc cotiser pour assurer leur retraite, selon les propos du président de la République. Reste à

savoir où l'on ira trouver cet argent quand les caisses seront vides !!!

D'un autre côté la loi de finances 2011 fiscalise les primes des médaillés olympiques et paralympiques. Elles seront soumises à l'impôt sur les revenus qui comporte toutefois une possibilité d'étaler sur 6 années l'imposition. Reprentrait-on d'une main ce que l'on donne de l'autre ???

Championnat d'Europe d'Athlétisme en salle



Les championnats d'Europe d'Athlétisme en salle à Bercy ont été un succès populaire, une organisation unanimement louée et le théâtre d'authentiques exploits, dont certains sont à mettre à l'actif des français.

Ces championnats rassemblaient 630 athlètes (346 hommes et 284 femmes) représentant 45 pays. Les deux délégations les plus imposantes étaient la Russie (55) et la

France (47).

Avec un total de 11 médailles dont 5 en or, la France termine seconde derrière la Russie (15 médailles) mais on retiendra surtout un esprit d'équipe, une joie communicante, une spontanéité et une sportivité exemplaire. Dans ce tableau idyllique, notons le record du monde de Teddy TAMGHO, en triple saut, avec un bond à 17,92 mètres et le saut à 6,03 mètres, à la perche, de Renaud

LAVILLENIE ! Ces deux médailles d'or ont été complétées par celles de Leslie DJHONE (400 mètres), du Relais 4 x 400 mètres et de celle d'Antoinette NANA DJIMOU au pentathlon après un interminable suspense.

A noter aussi, hors de ces championnats, le record du monde de Yohann DINIZ qui a parcouru le 12 mars 2011, à la marche, sur piste, 50 km en 3 h 35 mn 27 s.

Stéphane DIAGANA



Stéphane Diagana

Stéphane DIAGANA, gravement accidenté fin janvier a confié, avant les championnats d'Europe d'Athlétisme, qu'il avait le moral et qu'il comptait prochainement " remonter sur un vélo ". Conscient d'avoir échappé au pire après avoir été

victime d'une « crise d'hypoglycémie », humble et réaliste, il précise "...le vélo n'a rien à voir avec la course à pied ! Une sortie doit bien se préparer, surtout si vous roulez seul. Il faut penser à tout : au ravitaillement, à l'état du vélo, à la

protection des mains et de la tête, etc."

Stéphane met en évidence la nécessité de se ravitailler, une des brèches dans laquelle s'est engouffré le dopage.

A bientôt sur les routes !

Foot: équipe nationale, le retour sous condition



Laurent Blanc

Contre l'avis ministériel, le sélectionneur Laurent BLANC a fait appel à deux « bannis » pour les matchs de l'équipe de France contre le Luxembourg et la Croatie, dont le premier est qualificatif pour le prochain « Euro ».

Cette sélection est assortie d'un

objectif de résultats (cela va se soi !), d'humilité et d'échanges « dignes et obligatoires » avec la presse. Il n'y a aucun doute que ces conditions seront remplies.

Est-il utile de rappeler qu'un des deux joueurs n'a pas que les faits de la dernière coupe

du monde à se faire reprocher tandis qu'un autre attend toujours un retour qui lui était refusé lorsque son club le faisait jouer à nouveau poste?

Nous souhaitons, à cette équipe, de nous offrir deux beaux matchs agrémentés de victoires.

La représentation des associations dans le dialogue civil

La représentation des associations dans le dialogue civil est assez importante pour que l'on s'y intéresse un tant soit peu.

Faisant suite à la dernière conférence de la vie associative de décembre 2009, Luc Ferry a présenté un rapport qui souligne les faiblesses de la situation actuelle où les petites associations ne sont pas prises en compte. Il donne comme modèle les Côtes d'Armor. Ce département a mis en place en

2007, un conseil départemental de la vie associative. En juin 2010, le conseil a été renouvelé en faisant appel à candidature par voie de presse, formule nouvelle qui n'avait pas été utilisée en 2007. Cette nouvelle démarche a permis de voir une profusion de petites structures se présenter, ce qui n'était pas le cas en 2007.

Cet exemple semble avoir permis, selon Luc Ferry, un ré-équilibre avec les grosses

structures en partant du niveau départemental. C'est sans doute une bonne formule que l'on devrait étendre à tous les départements, enfin ce qu'il en restera après la réforme.

On notera que le sport au niveau national était loin d'être bien représenté par rapport au nombre de ses adhérents, ce qui nous indique l'estime que l'on peut avoir pour nous quelquefois !!!



Luc Ferry

Le Musée du Sport

Depuis sa création, le Musée du Sport cherche sa voie et n'a que très rarement recueilli le succès qu'il mérite. La Cour des Comptes qui a souvent dénoncé l'absence de projet, une gestion laxiste et désinvolte, le qualifie de « musée virtuel ». Il est vrai qu'André Malraux l'avait, lors de son inauguration, qualifié de musée imaginaire !

Créé en 1962, il a été hébergé au Parc des Princes de 1988 à

1997 avant d'en être expulsé en 1998 pour cause de Coupe du Monde de Football. Il est, depuis 2008, temporairement installé au Ministère des Sports où la fréquentation culmine à 50 visiteurs par jour. La Cour des Comptes lui reproche également de n'avoir exposé son fonds, au demeurant prestigieux, que durant une dizaine d'année...

Le Musée National du Sport va déménager, en 2013, pour être

intégré à l'Olympic Nice Stadium, un des nouveaux stades pour l'Euro 2016, dans la plaine du Var à Nice. Christian Estrosi, Maire de Nice, très motivé par le projet, souligne que la surface sera de 5 200m² (contre 1 200m² aujourd'hui) réparti en 3 200m² pour les expositions et 2 000m² pour les réserves. De nombreuses expositions ponctuelles sont d'ores et déjà prévues, et nous espérons que la malédiction abandonnera cette destinée.



Arbitres de football pro : Carton rouge

Contestant une attitude impolie des présidents de clubs et un mépris généralisé, les arbitres avaient décidé de retarder d'un quart d'heure le début des matchs de ligue 1. Comme ils ajoutaient une revendication (une augmentation de 40% de leurs émoluments?), les instances ont décidé de les remplacer par des arbitres évoluant en National. Les arbitres pas toujours populaires, pas toujours bien inspirés et, enli-

sés dans des conflits internes dignes de Bibi Fricotin, se sont pris les pieds dans le tapis (la pelouse) tandis qu'aucune de leurs requêtes n'étaient écoutées. C'est un fiasco complet de leur syndicat.

Leurs homologues étrangers ayant refusé d'officier, cela a été l'occasion de mettre en valeur des arbitres davantage spontanés qui ne se prennent pas la tête malgré deux matchs

en trois jours pour la plupart. Joël QUINIOU, un expert val de marnais, a jugé la prestation des doublures remarquable et exemplaire, et aimerait retrouver, sur les terrains, « ce climat » plus souvent.

Le conflit achevé, une entrevue a cependant été accordé au corps arbitral par Mme Chantal JOUANO, Ministre des Sports.



Barème des frais kilométriques

Le barème 2011 pour les frais kilométriques des bénévoles de

2010 pour la réduction d'impôts est de 0.302€ pour les

autos et de 0.117€ pour les motos

Les Echos 94

Le Défi de Tahanaoute

Le Comité Départemental d'Athlétisme du Val-de-Marne organise le Dimanche 2 Octobre une course relais par équipes de quatre, sur 80kms, dans le Sud de Marrakech. Cet événement sportif aura lieu à Tahanaoute, ville située au cœur d'une région dont les paysages sont à couper le souffle! Le parcours sera constitué de 5 boucles dont la dernière de 5 km sera à faire par tous les membres de l'équipe: le plaisir de courir ensemble est notre objectif. Ce but est d'autant plus important que les français auront l'opportunité de courir aux côtés d'équipes marocaines que l'organisation espère nombreuses.

Il s'agit donc d'une grande fête en perspective où la convivialité sera le maître mot. Pour cela, le village se mobilisera pour vous faire découvrir leur culture, leur tradition, leurs arts...

Autour de cette course un séjour d'une semaine est proposé pour faire découvrir aux athlètes et à leurs accompagnateurs une superbe région du Maroc encore peu connue. Au cours de cette aventure qui se veut à la fois sportive, culturelle et humaine, les participants visiteront la ville de Marrakech, la province d'El Haouz et le Haut Atlas.

De nombreuses excursions sont ainsi prévues pour découvrir la pays, ses somptueux paysages et ses chaleureux habitants.

Cet événement est parrainé par Ghani YALOUZ, DTN à la Fédération Française d'Athlétisme, qui porte à cœur ce projet également soutenu par le Ministère du Tourisme Marocain qui a vue en cette initiative un projet sportif et culturel inédit et de qualité.

Le CDA 94 vous propose donc une expérience unique, une occasion de venir en famille pour allier sport et découverte touristique à ne pas manquer!

Tous les renseignements sur: www.sentiersberberes.com (site officiel de la course) ou sur www.athle94.org, ou au 06.08.88.35.93.



UECT

L'UECT (Union Européenne de CycloTourisme) a tenu son assemblée générale le 19 mars à son siège à Ivry-sur-Seine en présence des représentants des nations membres auxquelles la Slovaquie aimerait se joindre.

La prochaine réunion du Comité Directeur est programmée, en juillet, en Belgique et la suivante, en octobre, en Pologne. Il a en outre été décidé que l'Espagne organiserait la Semaine Européenne de Cyclotourisme en 2012, à Gijon, (candidature sous la responsabilité de l'ancien équipier de Laurent JALABERT, Marcelino GARCIA ALONSO, vainqueur en outre du Critérium International en 1997) tandis que l'euro P N (Euro Randonnée pour la Paix entre les Nations) reliera Porto (au Portugal) à Gijon. Pour l'édition 2013 de la Semaine Européenne de Cyclotourisme, la Suisse (Yverdon) et la France (Epernay) sont au coude à coude, une des deux candidatures pouvant d'ailleurs opter pour 2014.

Notons que de nombreux val de marnais sont habituellement présents sur ces manifestations et que d'autres sont parmi les bénévoles qui contribuent à leur réussite.

Nouveau terrain de Football

Il serait fortement question de remplacer la pelouse du stade Duvauchelle et, comme elle pourrait être inaugurée le jour de Paris Roubaix, une surface résistante est envisagée : des pavés !

On attend l'accord de la Fédération Française de Football.

Cette heureuse initiative nous éloigne des habituels soucis.

Nouvelle école de voile

Une école de voile départementale est née sur la base nautique du Parc Interdépartemental des sports à Choisy-le-Roi. L'inauguration a eu lieu le 23 Mars en présence de nombreuses personnalités du Val-de-Marne.

Que les vents leur soient favorables!

Le CDOS était présent...

- Le 2 /03, à Champigny : Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports et de Loisirs Le Tremblay—T.Billard
- Le 8/03, à Créteil : Assemblée général du C.D de la Retraite Sportive—C.Lopès
- Le 12/03, à Villiers sur Marne : Assemblée générale du C.D des Médailles Jeunesse et Sport—JC.Raoulx, JC.Girard, JP Heurtefeu
- Le 28/03, à Paris 13e : Cérémonie de remise des récompenses des Lauriers du Sport en Entreprise—JC.Girard
- Le 29/03, à Paris 13e : Assemblée générale du CROSIF—JP.Heurtefeu

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT et Jean-Claude RAOULX.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...



Le Challenge Olympique des Familles et des Villes



Pour cette huitième édition du Challenge Olympique des Familles, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val de Marne et le Comité Départemental d'Athlétisme avec le Red Star Club Champigny, en partenariat avec le Conseil Général du Val de Marne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, vous invitent à participer à cette journée conviviale et sportive au Parc du Tremblay à Champigny sur Marne le Samedi 14 mai 2011.

Cet événement qui aura lieu le premier week-end des Jeux du Val-de-Marne, et qui rassemble chaque année une centaine de familles de tout le département et attire près de 1500 personnes, revient cette année encore dans une ambiance encore plus festive!



Au programme des épreuves du challenge :

- Un 100m ou un 1000 m
- Un saut en longueur
- Un lancer de vortex
- Un relais en famille

Cette compétition familiale est ouverte à tous et l'inscription y est totalement gratuite. Pour s'inscrire, il suffit de constituer une équipe allant de 2 à 4 personnes dont au moins un enfant âgé de 8 à 13 ans et un adulte. Un goûter sera offert aux participants dans l'après midi, de nombreux cadeaux seront distribués et une grande remise des prix aura lieu en fin de journée. Les bulletins d'inscriptions sont téléchargeables sur les sites du CDOS et du CDA 94.

Au programme également de cette journée, viendront s'ajouter des animations sportives et ludiques accessibles à tous et gratuites ! Parmi ces activités, il y aura entre autres de l'escalade, du trampoline, du football américain, du sunaton, du tir à l'arc, du karaté, du twirling bâton, un parcours sportif sur structure gonflable, un atelier de dessin sur tee shirts... et beaucoup d'autres activités pour ravir les plus petits comme les plus grands.

Les traditionnelles Foulées Campinoises, organisées cette année par le Red Star Club Champigny, auront aussi lieu dans le Parc dès 17h et la remise des prix du 10km se fera dès 18h.

Pendant la course, un spectacle en plein air de démonstrations sportives de haut niveau sera proposé afin que toutes les personnes présentes dans le Parc en profitent.

On vous attend nombreux pour cette huitième édition du Challenge Olympique des Familles qui promet d'être riche en émotions, conviviale et sportive !

CDOS 94 - 2 rue Tirard - 94000 CRETEIL - 01.48.99.10.07 - cdos94@cdos94.org - www.cdos94.org

CDA - cplat@club.fr - www.athle94.org

Jessica LOPES - Chargée de communication - 09.61.06.90.77 - jessica@cdos94.org



BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer au Comité Départemental Olympique et Sportif,
2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Samedi 14 Mai 2011 dès 13h30

Dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne, sur le stade d'athlétisme du **Parc du Tremblay** à Champigny-sur-Marne (*Entrée Boulevard de Stalingrad*)

Où et
Quand?

Venez représenter votre ville!
Une compétition familiale et conviviale gratuite et ouverte à tous.

Chaque équipe est composée de 2 à 4 personnes:

- Au moins un enfant âgé de 8 à 13 ans
- Au moins un parent ou un adulte

Chacun des membres d'une équipe doit participer à 4 épreuves:

- Un 100 ou un 1000 mètres
- Un saut multibonds en longueur
- Un lancer de vortex
- Un relais

Quoi?

Goûter offert à chaque participant à la fin des épreuves.

Pour chaque performance, chaque participant marque des points. Le but est d'en marquer le plus possible! Le classement des équipes sera établi en additionnant les points du meilleur enfant et ceux du meilleur parent.

Un spectacle en plein air aura lieu dès 17h pour éblouir petits et grands, avant la remise des prix à 18h.

De nombreuses autres **activités gratuites et ouvertes à tous**, en dehors du Challenge, tout l'après-midi : trampoline, escalade, fléchettes, tir à l'arc, football, twirling bâton, football américain, karaté, jeux sur structure gonflable, tir à la carabine laser, sunaton, poney...Et de nombreux **cadeaux** à gagner!

Bonus

Nom de l'équipe

Nom

Adresse

Téléphone ou courriel

Composition de l'équipe

Sexe
H/F Né(e) en

Enfant
8/13 ans

Parent

Enfant
8/13 ans

Parent

J'autorise mon enfant à participer au Challenge Olympique des Familles.
J'autorise également les organisateurs à publier toutes les photos concernant notre équipe, et prises au cours de la manifestation, à des fins promotionnelles.

Nom, date et signature :

Une après-midi de fête!!!